

Pétition de Elisabeth Lisa BRODARD, adressée au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville de Genève.

"Pour dédier min. 10 % de recrutements sur les postes ouverts chaque année dans l'administration municipale et uniquement aux chercheurs d'emplois de 50 ans et plus, et min. 10 % supplémentaire sur l'ensemble des postes à repourvoir dans l'année."

La pénurie de talents est une réalité et touche de nombreuses institutions et entreprises. Pourtant des nombreuses personnes, femmes et hommes, de 50 ans et plus sont en quête de nouveaux défis et ont souvent acquis une vaste expérience et des compétences spécialisées au fil des années.

Il est regrettable qu'au sein des Services des Ressources humaines, l'âge continue à poser un problème. De ce fait, il est prioritaire de planter des jalons en imposant un pourcentage de recrutements, sur l'ensemble des postes à repourvoir, dédiés uniquement pour des personnes de 50 ans et plus. De plus et chaque année, la Ville de Genève ouvre plusieurs nouveaux postes, il est temps de dédier également min. 10 % de ceux-ci à des chercheurs d'emplois quinquagénaires.

Plusieurs caractéristiques qualifient ces quinquagénaires : **Adaptabilité et savoir-être** ; La plupart des professionnels expérimentés ont continué à se former et sont adaptés aux nouvelles technologies et aux nouvelles méthodes de travail. **Maturité, stabilité et transmission** ; C'est indéniable, les quinquagénaires apportent souvent une maturité et une stabilité à l'entreprise. Leur expérience leur permet de prendre des décisions réfléchies et de gérer efficacement les équipes, indispensable dans des postes de direction. Cela permet également d'appuyer une forme de transmission intergénérationnelle. Leur présence permet de gagner en confiance, respectabilité et maturité vis-à-vis des prestataires et partenaires externes. **Reduction des coûts** ; Enjeu très important et pas des moindres : embaucher des quinquagénaires aide à réduire les coûts liés à la formation et au recrutement, notamment du fait de leur stabilité et de leurs qualifications bien ancrées.

Nous demandons au Conseil municipal et au Conseil administratif d'appuyer cette pétition afin que la mesure suivante soit mise en place par le Département des Ressources humaines :

"Pour dédier min. 10 % de recrutements sur les postes ouverts chaque année dans l'administration municipale et uniquement aux chercheurs d'emplois de 50 ans et plus, et min. 10 % supplémentaire sur l'ensemble des postes à repourvoir dans l'année."

PRENOM	NOM	ADRESSE	SIGNATURE
			Service du Conseil municipal
			15 AVR. 2024
			Décision : Traité par :